



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/315

Convention entre la Ville de Lyon et l'Association "Pétanque Ile Barbe" pour la mise à disposition de locaux situés 79 rue de Saint-Cyr à Lyon 9e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/315 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION "PETANQUE ILE BARBE" POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 79 RUE DE SAINT-CYR A LYON 9E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du boulodrome Rochechardon, situé 79 rue de Saint-Cyr à Lyon 9^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 09 308 et sous les numéros d'unité de gestion 09 308 01 et 09 308 03 et appartenant à son domaine public.

L'Association « Pétanque Ile Barbe », créée en 1982 et affiliée à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, compte 24 licenciés dont 3 jeunes de -18 ans et 20 membres honoraires (chiffres de la saison sportive 2013-2014) et bénéficie de la mise à disposition de ce boulodrome comprenant :

- un club house de 34,7 m² ;
- une terrasse de 21,6 m² ;
- quatre jeux de boules éclairés d'une surface de 391 m².

Elle utilise ainsi ces locaux et installations afin de proposer la pratique de la pétanque à ses adhérents et pour l'organisation de compétitions sportives et associatives.

La mise à disposition de ces installations à l'Association « Pétanque Ile Barbe » est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides et énergies, qu'il s'agisse d'abonnements, de contrats ou de consommation de façon à ce que la Ville de Lyon n'ait aucun frais à sa charge de ce chef.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 12 250 €/an.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces lieux.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogeable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Pétanque Ile Barbe », pour la mise à disposition de locaux situés 79 rue de Saint-Cyr à Lyon 9^e, est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT